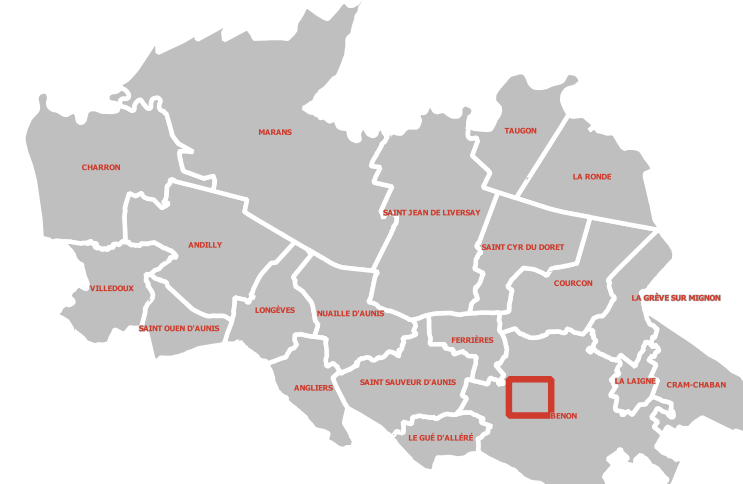




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE BENON



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° BEN1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION : Urbanisme et architecture - Département de la Charente-Maritime

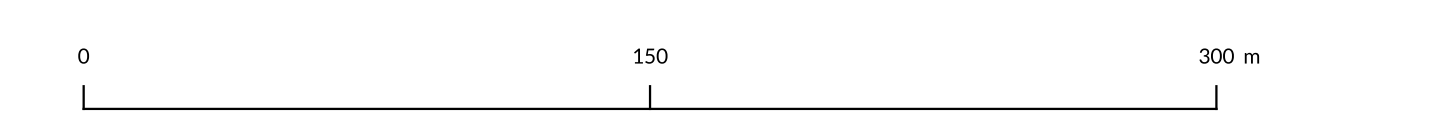

DESIGN : URBIS - Cartographie - 14000 ANCOISSE - 30 TER Avenue de Genève

FOND CADASTRAL : Cadastre ED2020 - Avril 2019

MAIRIE DE BENON : 14100 Benon

Édition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - Uh : Zone urbaine à vocation d'hébergement
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - NX : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Emplacement réservé
 - OAP densification habitat
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux usages urbains à protéger
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Halle remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- HABILLAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés				
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
17	Amenagement de carrefour	Commune de BENON	336 m²	BENON

Changement de destination autorisé	

Patrimoine	
N°	Libellé
269	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme